

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

<p align="center">COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 juin 2021</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 18 juin 2021, à 19h30, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Olivier Morelle

Etaient absents excusés : Monsieur Olivier Berthet (pouvoir donné à Vincent Laloy) et Sébastien Fani (pouvoir donné à Zoé Buckley)

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Réhabilitation de la Maison Jaune au Chef-Lieu

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser la réhabilitation de la maison acquise en 2018, au Chef Lieu, et créer un espace public de qualité en intégrant du stationnement.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre sur esquisse renforcée (procédure adaptée restreinte) a été lancée. Par délibération du 19 février 2021, le conseil municipal a retenu trois cabinets d'architecture afin d'élaborer une esquisse renforcée du projet.

Il s'agit des cabinets :

- LOUP & MENIGOZ situé à Vimines (73),
- .G Architecture situé à Belley (01),
- et PAGES PICOT ARCHITECTES situé à Barberaz (73).

Les différents projets ayant été exposés le samedi 12 juin dernier, le Conseil Municipal a fait le constat qu'aucun des 3 projets présentés ne correspond pleinement au cahier des charges et à ses attentes.

Plusieurs possibilités s'offrent maintenant au Conseil pour la suite de cette opération. Le Conseil Municipal se laisse donc le temps de les étudier avant de prendre une décision.

Réseaux secs des Iles

Dans le cadre de travaux sur les réseaux humides réalisés par Grand Lac sur le secteur des Iles, la Commune de Motz a souhaité profiter de ces travaux pour réaliser la mise en souterrain des réseaux secs sur ce secteur (réseau de distribution publique d'électricité, réseau d'éclairage public et réseau de télécommunication).

La commune envisage l'enfouissement des réseaux d'électricité existants aux Iles. Le coût de l'opération est estimé à 180 627.21 € TTC.

La participation du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) s'élevant à 61 499.56 € TTC, il restera à la charge de la commune le montant de 124 546.47 € TTC.

Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'ouvrage au SDES.

Le Conseil municipal accepte donc, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux et en confie la maîtrise d'ouvrage au SDES.

Accueil périscolaire et coupon Motz-Loisirs pour la rentrée scolaire 2021-2022

- Accueil périscolaire

Pour rappel, la commune ayant quitté le Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Chautagne en 2019, les élus de Motz s'étaient engagés à ce que cette décision soit la moins préjudiciable possible pour tous les habitants de la commune.

A cet effet, un accueil périscolaire a été mis en place dès septembre 2019, dans les locaux de l'Ecole Communale, en collaboration avec les services de l'ALCC (Animation Loisirs et Culture en Chautagne), avec, depuis septembre 2020, un service de transport qui permet de récupérer, sur demande des familles et sans surcoût, les enfants directement à la sortie de l'école de Serrières.

Pour information, le coût de ce service s'élève, pour la collectivité, à environ 3 000 € TTC par année.

Un rendez-vous de fin de saison a eu lieu avec la directrice de l'ALCC et l'animatrice qui assure cet accueil. Il en est ressorti que ce service donne satisfaction. L'ALCC souhaite poursuivre notre partenariat. Le Conseil Municipal a investi dans l'achat de petit mobilier adapté aux accueils d'enfants pour rendre cet espace plus « chaleureux ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire cet accueil périscolaire et charge Monsieur le Maire de signer, avec l'ALCC la convention correspondante pour la prochaine rentrée scolaire.

- Coupon Motz-loisirs

Le conseil municipal décide de reconduire l'aide financière de 20 € pour toute adhésion à une association sportive et/ou culturelle, à but non lucratif, pour tous les enfants âgés de 3 à 17 ans inclus et résidant à Motz. Cette participation se matérialise par un coupon que les parents devront demander au secrétariat de Mairie avant le 06 septembre 2021, puis remettre à l'association de leur choix, au moment de l'inscription de leurs enfants. L'association déduira des frais d'inscription la somme de 20 euros.

Opérations comptables

- Créances douteuses

Monsieur le Trésorier a adressé à la commune l'état des créances douteuses qui s'élève, pour la période de 2013 à 2019, à un montant global de 2 910.33 €uros. Dès lors que la valeur probable de règlement devient inférieure à sa valeur effective, il est indispensable de constituer budgétairement une provision au compte 6817 dont le montant est au moins égal à 15 % du montant global.

N'ayant pas eu connaissance de cet état avant le vote du budget, début avril 2021, aucun crédit n'a été affecté à cette opération.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide de transférer du compte 65548 (autres contributions) au compte 6817 (dotations aux provisions) la somme de 500 €

- Achat de barbecues collectifs

La commune a acquis courant mai un barbecue collectif (3 foyers), installé à l'Espace Sport et Nature du Fier, pour un montant de 7 740 € TTC ;

Cette acquisition n'ayant pas été prévue lors du vote du budget, début avril 2021, aucun crédit n'avait été affecté à cette opération.

Le Conseil Municipal décide de transférer la somme de 7 750 € du compte 2315 (travaux d'installation technique) vers le compte 2128 (agencement de terrains)

- Ouvertures de crédits

Dans le cadre des travaux préparatoires au transfert de gestion de la commune à la trésorerie d'Aix les Bains, la trésorerie de Yenne est dans l'obligation de remettre à jour les inventaires. Ainsi leur service a retrouvé dans les comptes de l'Espace Sport et Nature du Fier des écritures anciennes d'amortissement.

Afin de pouvoir annuler ces écritures, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

- Dépenses de fonctionnement : compte 023 (virement à la section de fonctionnement) :
..... 74 526.32
- Recettes de fonctionnement : compte 7811 (reprise d'amortissement)
..... 74 526.32
- Dépenses d'investissement : compte 281 (reprise amortissement)
..... 74 526.32
- Recettes d'investissement : compte 023 (virement de la section de fonctionnement)
..... 74 526.32

- Admissions en non-valeurs

Malgré les poursuites réglementaires, le trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines factures d'eau (2014 à 2017) pour un montant global de 321.56 €.

Il demande donc l'admission en non-valeurs de cette somme.

Le Conseil Municipal décide d'admettre ce montant en-valeurs, toutes les poursuites réglementaires étant épuisées.

Modalités de réalisations des heures supplémentaires et complémentaires du personnel communal

La délibération du 26 octobre 2001 mettait en place les modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires pour le personnel communal.

Cependant, suite aux modifications successives des réglementations concernant notamment les définitions des cadres d'emploi, et à la demande du Trésorier, il est nécessaire de la remettre à jour.

Ainsi le conseil municipal décide que peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires (personnel à temps complet) ou complémentaires (personnel à temps non complet) en raison des nécessités de service, le personnel relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques.

Celles-ci seront rémunérées selon la réglementation en vigueur ou récupérées selon les nécessités de service. Cette délibération couvre ainsi tout le personnel communal.

Frelons asiatiques

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de soutien financier du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de Savoie dans sa lutte contre le Frelon Asiatique.

Pour information, le coût moyen de destruction d'un nid de frelon asiatique est de 431 € ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention mais se montre très sensible au problème des frelons asiatiques, et souhaite plutôt soutenir les apiculteurs présents sur la commune.

A ce titre, le Conseil Municipal s'engagera, pour l'année prochaine, dans la prévention et l'achat de pièges sélectifs.

Questions diverses

Voix d'Hautecombe

Monsieur Le Maire a été contacté par Monsieur Frédéric Vérité, directeur artistique du Collectif musical Philomène. Cette association intervient déjà depuis plusieurs années sur la commune de Motz (habituellement à l'occasion d'un concert à l'Eglise), et cette année, elle souhaite innover et nous a proposé le concept d'une parade musicale déambulant sur le Sentier des Vignes, le Dimanche 11 juillet 2021 au matin.

Monsieur Vérité a présenté l'orchestre chansonnier avec lequel il est en contact et a exposé ses attentes et besoins pour la mise en place de cette action artistique et culturelle. Une convention sera signée entre la Commune de Motz et le collectif Philomène, et une demande de subvention de 500 euros a été faite pour participer au budget artistique de cette manifestation.

Les membres du Conseil Municipal décident, avec 1 voix contre et 8 voix pour, de donner une suite favorable à ce projet et d'accorder la subvention demandée. La Commune s'engage également à offrir aux musiciens et aux participants, à l'issue de la « balade », un buffet sur la Place de la Mairie.

Aire de jeux de l'Espace Sport et Nature du Fier

L'installation de l'Aire de jeux de l'ESNF est en cours. A ce sujet, et pour information, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a répondu favorablement à notre demande de soutien dans le cadre de cet aménagement. La subvention accordée s'élève à 45% du montant éligible de l'investissement, soit 43 800 euros. De son côté, le Département de la Savoie nous a soutenu à hauteur de 7 500 euros.

Vie locale et informations utiles

Essai sirène :

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal, des essais de sirène doivent être effectués. Nous tenons à prévenir l'ensemble des habitants de la Commune que ces essais seront faits le samedi matin.

Sécurité et incivilités :

Suite à des vols récurrents et des dégradations sur l'Espace Sport et Nature du Fier, le Conseil Municipal va étudier la possibilité de mettre en place un système de vidéosurveillance sur le site.

Marché des producteurs :

Reprise du Marché tous les mardis soirs à l'Espace Sport et Nature du Fier de 17h30 à 19h30
Venez soutenir les producteurs et consommer « local »

Pharmacies de gardes :

A tout moment, pour trouver la pharmacie de garde la plus proche de vous, un service gratuit est à votre disposition sur internet, à l'adresse suivante : <https://www.3237.fr/>

Coupes affouagères :

Les inscriptions pour les coupes affouagères auront lieu aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie du :

- 1 juillet au 31 août 2021

Bruit de voisinage :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8hs30 à 12hs00 et de 14hs00 à 19hs30
- Les samedis : de 9hs00 à 12hs00 et de 15hs00 à 19hs00
- Les dimanches et jours fériés : de 10hs00 à 12hs00



Radars pédagogiques :

Un radar pédagogique est un type de radar automatique qui affiche la vitesse des automobilistes passant dans une zone débutant à 200 mètres environ (détection initiale du véhicule) du panneau afficheur, sans but répressif mais dans un objectif préventif.

La Commune de Motz, sensible aux problèmes de vitesse sur nos petites routes et à la sécurité de tous les usagers, a fait l'acquisition de 2 systèmes de radars pédagogiques solaires, qui pourront être déplacés n'importe où sur les routes qui traversent la Commune.

Ces dispositifs enregistrent les vitesses des véhicules pour établir des statistiques de circulation recueillies par liaison radio sous forme de tableurs. Des actions plus ciblées pourront ainsi être menées si nécessaire.

La séance est levée à 22h30

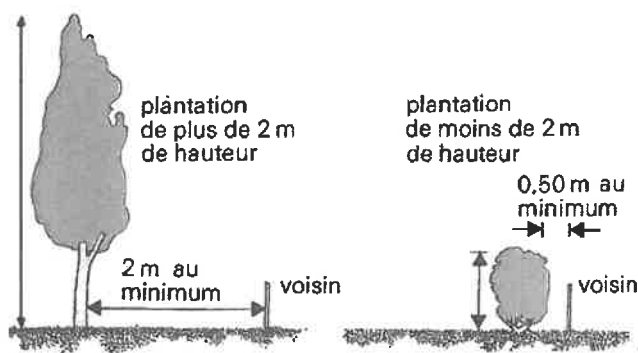
OBLIGATION LÉGALE DE TAILLER SA HAIE

Les distances légales et le dépassement sur le terrain voisin

Les haies contribuent à l'esthétisme de l'environnement extérieur et elles permettent de se préserver d'un vis-à-vis. Cependant, des clôtures végétales mal entretenues et non taillées peuvent causer quelques ennuis.

En tant que propriétaire d'une haie, vous avez des obligations légales :

- Les arbres/haies mesurant moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantés à 50 centimètres minimum de la limite de votre propriété
- Les arbres/haies mesurant plus de 2 mètres de hauteur doivent être plantés à 2 mètres minimum de la limite de votre propriété



Si vous ne respectez pas ces obligations, le voisin peut exiger l'arrachage ou la taille des haies afin de les réduire à la hauteur légale (article 672 du Code civil). En cas de dépassement chez le voisin, vous êtes obligé de couper les branches des arbres (peu importe l'espèce) qui dépassent la limite séparatrice.

Votre voisin ne peut les couper lui-même. Par contre, il peut exiger que vous le fassiez par le biais d'un courrier. En cas de refus de votre part, le voisin peut tenter une action en justice.

En ce qui concerne les racines ou ronces qui avancent sur le terrain du voisin, le voisin peut les couper lui-même sans vous demander la permission.

Obligation légale de tailler sa haie : le domaine public

Vous devez également vous assurer que toutes vos plantations, quelles qu'elles soient, n'empiètent pas sur la voie publique : les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir encore moins de constituer une gêne ou un danger pour le trafic routier.

Si tel est votre cas, le Maire peut vous adresser une injonction de faire vous contraignant à élaguer votre haie. Sans réaction de votre part, il pourra ensuite procéder à l'exécution forcée de l'élagage (article L2212-2-2 du Code général). Dans ce cas, les frais occasionnés seront totalement à votre charge.



Outre ces obligations, vous êtes susceptible de payer une amende de 1 500 euros au cas où les arbres ou haies de votre propriété se trouvent à moins de deux mètres de la route sauf si vous possédez une autorisation.

Obligation légale de tailler sa haie : entretenir une haie mitoyenne

Une haie est mitoyenne lorsqu'elle délimite la séparation entre deux propriétés. En principe, cette haie appartient aux deux côtés, ce qui implique un entretien partagé entre les deux parties (article 667 du Code civil).

**FESTIVAL
D'ART VOCAL**

**voix
d'Hautecombe**

JUN-SEPTEMBRE 2021 8-9-10 OCTOBRE 2021
ZAVANT-SCÈNES GRANGE BATELIÈRE

ORCHESTRE
CHANSONNIER

**Les
DISCAUX
de Trottoir**



Samedi 10 Juillet

18h30 - Plage de Chatillon - Chindrieux

22h - Les 40 ans de l'ALCC - centre social - Vions

Dimanche 11 Juillet

10h30 - Chemin des vignes - Motz

(départ de l'auberge de Motz)

Ce projet est soutenu dans le cadre du dispositif « Été Culturel » du
Ministère de la Culture.



le piano du lac

Concert flottant

29, 30 JUIN / 1^{ER} JUILLET 2021
PLAN D'EAU DE MOTZ (73)



Bonjour chers parents,

L'association ALCC, à la demande d'habitants, a réfléchi à mettre en place un groupement d'achat fin 2019. Nous avons étudié plusieurs pistes : alimentaire, énergie, crème solaire...

Enfin, pour démarrer nous avons choisi de proposer un groupement d'achat en fournitures scolaires. Vu le succès de l'année dernière et à la demande de parents cette année, nous proposons à nouveau ce service pour la rentrée 2021-22.

Comment procéder ?

- 1- Vous notez le nombre d'articles dont vous avez besoin
- 2- Vous faites le total et un chèque correspondant (ou de l'espèce)
- 3- Vous nous retournez le document avant le 10 juillet
- 4- Vous venez récupérer votre commande au centre socioculturel ALCC dernière semaine d'août de 8h à 12h30

Si vous avez envie, vous pouvez venir nous aider à réceptionner la commande et faire la répartition. Si c'est le cas, nous indiquons vos coordonnées :

Passez un bel été !

Dénomination	Prix	Quantité souhaitée	TOTAL
Gomme	0,65		
Ciseau bout rond 16 cm	0,85		
Colles baton par 21g	1,2		
Crayon papier Hb	0,1		
Ardoise Blanche (1 face quadrillée) 20x28	1,2		
Feutre ardoise	0,7		
Crayon couleurs Stabilo x12	2,6		
Feutre Stabilo x12	2,4		
Equerre plastique rigide	0,2		
Règle 20 cm plastique	0,4		
Règle 30 cm plastique	0,6		
Taille crayon avec Réserve	0,4		
Surligneur Jaune	0,25		
Surligneur Rose	0,25		
Surligneur Vert	0,25		
Pochette A4 2 rabats	0,4		
Porte vue 120 vues couverture souple	1,8		
Compas Maped (mine et pointe intégrée)	1,8		
Crayon effacable PILOT frixion Bleu	1,8		
Crayon effacable PILOT frixion rouge	1,8		
Crayon effacable PILOT frixion vert	1,8		
Crayon effacable PILOT frixion noir	1,8		
Recharges Crayon pilot Frixion Bleu x3	2,9		
Recharges Crayon pilot Frixion Rougex3	2,9		
Recharges Crayon pilot Frixion Vertx3	2,9		
Recharges Crayon pilot Frixion Noirx3	2,9		
Classeur A4, 4 anneaux, couverture rigide	1,1		
Pochettes perforées A4 x100	1,5		
Intercalaires A4 x6 en carton	0,5		
Intercalaires A4 x12 en carton	0,8		
Trieur avec élastique 12 compartiments	3,6		
Cahier brouillon 96p 17x22 cm grands carreaux	0,4		
Porte mine Bic Classic 0,7mm	0,4		
Etui mine x12 0,7mm	0,2		
Cahier 24x32 cm couverture plastique grands carreaux 96p	0,7		
Feuilles A4 100 feuilles simples grands carreaux	2		
TOTAL			



Accueil Périscolaire RENTREE 2021



COUPON MOTZ-LOISIRS



Pour l'année scolaire 2021-2022, la Commune de Motz renouvelle son engagement et sa participation financière à l'inscription des enfants aux activités de loisirs, artistiques, sportives et/ou culturelles.



Cette aide s'élevé à 20 euros par enfant, âgé de 3 ans à 17 ans inclus, résidant à Motz, pour toute adhésion à une association à but non lucratif

(association chautagnarde ou extérieure)



Cette participation se matérialisera par un « coupon » que vous devrez remettre à l'association de votre choix, au moment de l'adhésion de votre (vos) enfant(s). L'association déduira de vos frais d'inscription la somme de 20 euros, puis elle recevra, de la part de la Commune, le versement de cette subvention.

Espérant que cette proposition convienne au plus grand nombre d'entre vous, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Si vous êtes intéressés par ce service, alors nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de mairie, avant le Lundi 06 septembre 2021, pour l'impression du coupon nominatif réservé à votre enfant. Pour ce faire, il vous suffit de compléter ce document et de le déposer au secrétariat de mairie (ou de le transmettre par mail).

Coordonnées du secrétariat de mairie : 04.79.63.71.70 - commune@motz.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : Mardi de 13h00 à 17h30 - Jeudi de 13h00 à 16h45 - Samedi de 9h00 à 12h00

Enfant 1:	Nom.....	Prénom.....
	Date de naissance.....	Classe septembre 2021.....
Enfant 2:	Nom.....	Prénom.....
	Date de naissance.....	Classe septembre 2021.....
Enfant 3:	Nom.....	Prénom.....
	Date de naissance.....	Classe septembre 2021.....
Représentant légal	Nom.....	Prénom.....
	Tel.....	Mail.....
	Adresse.....	

Pour qui : TOUS LES ENFANTS scolarisés de la petite section de maternelle à la classe de 6^{ème}

Où : à l'Ecole de MOTZ

Quand : de 16h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La Commune de Motz propose, pour la 3^{ème} année consécutive, au sein de son cœur de village, des activités périscolaires, après les journées d'école.

Soudeuse de la qualité des activités et consciente de l'exigence d'un encadrement sérieux, la municipalité travaille et confie ce service à une association locale compétente dans les domaines de l'animation et de l'enfance. Espérant que ces activités sauront satisfaire le plus grand nombre, tous les acteurs de ce dispositif restent bien sûr à votre écoute pour ajuster et faire évoluer ces prestations, dans le but de rester au service des familles.

Déroulement.

L'animatrice assure tous les jours un service de transport des enfants dès la sortie de l'Ecole de Serrières, à la demande des parents, en direction de la garderie située au cœur du village de Motz. Ensuite elle se rend directement à la garderie pour rejoindre les enfants qui se trouvent déjà à la sortie de l'Ecole de Motz.

Un goûter est fourni aux enfants. Ils peuvent ensuite profiter d'une activité proposée par l'animatrice (loisirs créatifs, jeux sportifs...). A partir de 17h45, commence l'aide aux devoirs.

Les enfants et les parents sont sollicités pour donner des idées, leur avis afin d'améliorer ce service organisé par la commune en partenariat avec l'ALCC.

Modalités d'inscription (directement auprès de l'ALCC)

Lors de la première inscription, quelques renseignements vous seront demandés.

- Par mail au centre socioculturel ALCC : accueil@alcc73.fr
Merci d'indiquer les jours où vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s).
- Directement au Centre social au 90 chemin des Choîtres à Chindrieux (selon les horaires d'ouverture suivants)
Lundi et Mardi 9h 12h et 14h 18h -Mercredi et Vendredi: 9h 12h et 14h à 17h-Jeudi : 9h 12h
Horaires d'été : 8h 13h (fermeture estivale du 9 août au 21 août 2021)
- Par téléphone : 04.79.54.52.54

Modalités de facturation

L'animatrice note pour chaque enfant son heure d'arrivée et de départ. Elle transmet au centre socioculturel ALCC les éléments à chaque fin de semaine. Une facturation est transmise à chaque période (Nov-Déc-Fév-Avril-Juin). Il est possible de consulter, sur simple demande, auprès de la Directrice de l'association, les éléments qui auront servi à la facturation.

Tarifs

OF - 290€ :	0.4 € le quart d'heure
OF de 291 à 560 €	0.55 € le quart d'heure
OF de 561 à 701 €	0.70 € le quart d'heure
OF de 702 à 999€	0.80 € le quart d'heure
OF + 1000€	0.90 € le quart d'heure

Service de transport « offert » aux familles qui le souhaitent et non facturé en supplément du temps de garderie.

La Collectivité et l'Association s'engagent à respecter les protocoles et directives relatifs au contexte Covid-19 - Le dispositif pourra être modifié en fonction de la réglementation.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

35 Route de Serrières

Lundi de 14h45 à 16h45

Mercredi de 9h à 11h

Adhésion et prêt gratuits

Où trouver des informations sur la Bibliothèque ?

Site internet de la commune :

<https://mairie-motz.fr/la-bibliotheque-municipale/>

Page Facebook : Bibliothèque de Motz
Panneau Pocket (télécharger l'application)

Nous contacter :

Mairie: 04 79 63 71 70

bibmotz@orange.fr

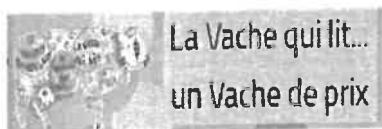
Opérations Premières Pages :

Offert à tout enfant né en 2020. Les familles sont invitées à venir retirer à la bibliothèque le livre offert par le département de la Savoie et la CAF.



Prix La vache qui lit:

5 romans sélectionnés pour les 8-12 ans
En partenariat avec l'école de Motz.



Prix Rosine Perrier:

12 romans pour adultes. Vous lisez et vous donnez votre avis
Sur la page Facebook de la bibliothèque, découvrez chacun des romans.



Des actions auprès de la garderie périscolaire de Motz et du centre social ALCC : Lecture d'albums avec kamishibai

Des lectures d'albums pour 3 à 7 ans

Plumes et Oisillons: en avril

Sorcières et Sorcillons: en octobre

Flocons et Capuchons: en décembre

Portage à domicile :

Vous ne pouvez pas vous déplacer, nous vous portons les livres à domicile.

Des boîtes à lire dans les lavoirs et à l'ESNF

La bibliothèque est animée par des bénévoles. Vous souhaitez nous rejoindre pour nous aider ? Avec grand plaisir !

A la bibliothèque, des livres pour



Bricoler

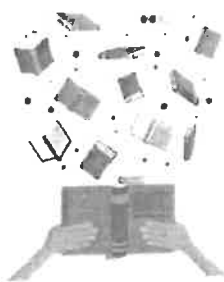


Transformer les produits du jardin



Faire ses apéros et cocktails

BIBLIOTHEQUE DE MOTZ



Afin de mieux adapter les horaires de la bibliothèque et les services qu'elle peut apporter aux habitants de la commune, nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Questionnaire à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à renvoyer par mail : bibmotz@orange.fr	Savez-vous où se trouve la bibliothèque ?	Oui	Non
	Savez-vous que le prêt est gratuit ?	Oui	Non
	Les horaires d'ouverture :		
	Lundi de 14h45 à 16h45 et Mercredi de 9h à 11h vous conviennent-ils ?	Oui	Non
	Quels horaires vous conviendraient ?	<hr/> <hr/>	
	Le portage à domicile est possible , souhaitez-vous en bénéficier ?	Oui	Non
Qu'aimeriez-vous pouvoir emprunter à la bibliothèque ?			
Des romans -Des BD – Des documentaires – Des DVD- Des jeux pour les enfants-Des magazines-			
Autres :			
Dites-nous ce que vous attendez de la bibliothèque :	<hr/> <hr/>		
Nom :	Prénom :	(facultatif)	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE

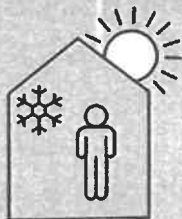


CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule